


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°36/2025	Objet : Reconduction des contrats de location et de régie publicitaire du véhicule PEUGEOT Expert immatriculé GL-291-KC
<p><u>Date de la convocation :</u> 12/11/2025</p> <p><u>Date de la séance :</u> 19/11/2025</p> <p><u>Présidence de séance :</u> Mme Aurélie DZIERZYNSKI</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> M. Paul GAUTHIER (Responsable CCAS)</p> <p>Membres en exercice : 11 Membres présents : 7 Membres absents représentés : 3 Membres absents non représentés : 1 Votants : 10</p>	<p><u>Membres présents :</u> Aurélie DZIERZYNSKI (Présidente), Colette BESANÇON (Vice-Présidente), Nadia LAKHDER (Vice-Présidente déléguée), Martine CHENUS-MARTHEY, Sylvie DALON, François LEBEAU, Jean-Paul MUNNIER.</p> <p><u>Membres absents représentés :</u> M. Gérard BERTHON a donné pouvoir à Mme Aurélie DZIERZYNSKI Mme Zahia LAZAAL a donné pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Biljana MARKOVIC a donné pouvoir à Mme Nadia LAKHDER</p> <p><u>Membres absents excusés :</u> Néant</p> <p><u>Membres absents non excusés :</u> M. Georges WAECKEL</p>
<p><u>VOTE : UNANIMITÉ</u> <u>POUR : 10</u> <u>CONTRE : 0</u> <u>ABSTENTION : 0</u></p>	
<p>Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 27/11/2025 et de sa publication le 28/11/2025</p>	

Par délibération n°09/2022 du 14 mars 2022, les administrateurs ont approuvé un conventionnement avec la société VISIOCOM concernant la mise à disposition d'un minibus autofinancé par un appel à sponsoring auprès de commerçants et prestataires locaux (emplacements publicitaires dédiés et sérigraphiés sur le véhicule, le CCAS prenant à sa charge uniquement l'ensemble des frais de fonctionnement courants du véhicule (entretien, assurance, carburant ...).

Le véhicule, un PEUGEOT Expert de 9 places, immatriculé GL-291-KC, est utilisé de manière hebdomadaire par le CCAS de la manière suivante :

- Accompagnement des personnes âgées vulnérables en situation d'isolement :
 - Transport à la demande (visites médicales, démarches administratives ...)
 - Transport pour les activités seniors du CCAS ;
- Transport des enfants et des jeunes dans le cadre des projets portés par le Programme de Réussite Educative ;
- Prêt / location aux partenaires et associations de la commune en fonction d'un règlement intérieur d'utilisation mise en place par le CCAS.

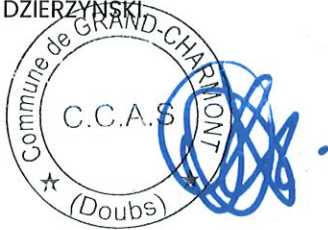
La convention de partenariat avec la société VISIOCOM arrivera à son terme au mois de mai 2026. Cette dernière a proposé au CCAS les 3 options suivantes :

1. Le renouvellement du conventionnement existant pour une durée de 3 années supplémentaires selon les mêmes conditions de mise à disposition que précédemment ;
2. Le rachat du véhicule pour un montant de 28 450 euros TTC, l'enlèvement des sérigraphies et le changement de carte grise étant à la charge du CCAS et à effectuer sous 2 mois ;
3. La restitution du véhicule, conformément à l'article 2 de la convention concernant les engagements du bénéficiaire. Le véhicule doit être rendu en bon état d'usage et d'entretien.

Les administrateurs, après analyse des trois solutions visées précédemment, décident, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **D'approuver le renouvellement du conventionnement en cours avec la société VISIOCOM pour une nouvelle période de 3 années supplémentaires ;**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.**

La Présidente du CCAS,
Aurélie DZIERZYNSKI



Le secrétaire de séance,
Paul GAUTHIER.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a horizontal line and a smaller signature.